

NOUS DEMANDONS LE RENOUVELLEMENT DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE DU POUVOIR D'ACHAT !



Teleperformance France
Paris, Le 18 Octobre 2019

L'an dernier, la direction nous avait versé une prime exceptionnelle sur le pouvoir d'achat dite « prime Macron » de 600 euros net.

Beaucoup de salariés se posent la question de son renouvellement cette année.

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2020 (PFLSS, article 7) confirme le maintien de la prime exceptionnelle en 2020. Mais à la condition de l'existence d'un accord d'intéressement dans les entreprises.

**Cette prime défiscalisée (sans charges et net d'impôt)
Pouvant aller jusqu'à 1000 euros net est versée par les employeurs volontaires.**

Le 26 septembre dernier, lors de la réunion du comité d'entreprise, la Directrice des Ressources Humaines a répondu que **ce renouvellement ne serait pas possible au motif que l'entreprise n'a pas les moyens de le faire**. La situation économique de Teleperformance France est pourtant meilleure que l'an dernier même si au prévisionnel les résultats attendus sont moins bons que prévu.

Elle sera donc plus difficile à obtenir, contrairement aux promesses électoralistes de certains représentants syndicaux, **nous préférons vous dire la vérité**.

► Pour rappel, c'est le groupe qui a fait l'effort du financement de cette prime l'an dernier, groupe qui présente actuellement un bilan financier excellent, avec un relèvement des objectifs pour les prochaines années.

Notre organisation a donc décidé de demander l'ouverture de négociations pour obtenir cette prime qui semble, au regard des moyens du groupe, tout à fait en phase avec la politique de l'entreprise annoncée comme « socialement responsable ».

De plus, cette prime s'intègre bien aux attentes du processus Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) dont un des enjeux est le suivant : « Augmenter la rémunération de ses salariés via les tickets restaurants, le CE, les avantages en nature ou autres primes ».

SUD exige l'ouverture de négociations et se mobilisera avec les salariés en cas de refus.

Vous trouverez au verso notre demande de négociations adressée au président de Teleperformance France concernant cette prime.

Objet : Demande ouverture négociations sur la prime exceptionnelle pouvoir d'achat dite « Macron ».

Copie : DRH Teleperformance France – courrier ci-joint

Monsieur,

Suite à l'annonce du gouvernement dans le cadre du "Plan gilets jaunes", concernant la possibilité pour les entreprises de verser une prime exceptionnelle défiscalisée de 1000 euros à leurs salariés, la direction avait décidé de verser une prime de 600 euros nets aux salariés dont le salaire est inférieur à 30000 euros bruts.

Le 14 Décembre dernier, une note interne de la direction générale de TP France dont le texte intégral est le suivant :

« Chers collègues,

Dans le contexte actuel, le Comité de Direction, Marcos Gallego et moi-même considérons qu'il va de notre responsabilité de prendre une mesure forte à destination des salariés de Teleperformance France.

Nous avons pris la décision de verser une prime exceptionnelle d'un montant de 600 euros aux collaborateurs non-cadres dont le salaire annuel brut est inférieur à 30 000 euros.

Plus de 1700 salariés CDI et CDD sont concernés par cette mesure soit environ 90% des effectifs de Teleperformance France.

Cette initiative s'inscrit dans la droite ligne de la politique globale de ressources humaines de Teleperformance France, unique entreprise de son secteur en France à verser à ses salariés un 13^{ème} mois.

Cette prime exceptionnelle sera versée lorsque les modalités seront précisées par le législateur (les 600€ s'entendant net de charges pour le salarié et l'employeur et non fiscalisés).

J'en profite pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'années auprès de vos proches.

Bien à vous, ».

Nous sommes encore ce jour régulièrement saisis par les salariés, par le fait de savoir si cette prime sera renouvelée ou pas pour cette année.

Nous considérons aussi que la situation qui a présidée à la mise en place de cette prime l'an dernier est toujours aussi d'actualité, En effet, En 2020, le dispositif de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat exonérée va être reconduit avec la nécessité de disposer d'un accord d'intéressement pour bénéficier de l'exonération.

Hormis cette grosse nouveauté, il y aura quand même de nombreux points communs avec le dispositif mis en place l'an passé.

Nous disposons bien d'un accord d'intéressement, donc rien ne s'oppose sauf votre volonté et celle des syndicats pour renouveler le dispositif de cette prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour cette année.

Nous souhaitons avec force l'attribution de cette prime qui pourrait être portée à 1000 euros cette année.

Nous vous demandons l'ouverture de négociation pour la mise en place de cette prime pour cette année le plus rapidement possible.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.

Pour la Fédération SUD PTT, Issam BAOUAFI – Membre du secrétariat Fédéral / DSC.

Fédération SUD-PTT - 25-27 rue des Envierges Paris 20^e

Contacts SUD à Teleperformance :

Issam Baouafi - DSC - issambaouafi@gmail.com / Nadia Hakka - DSC adjointe